

**SYNDICAT MIXTE DE L'AEROPORT
SAINT-ETIENNE LOIRE**

**COMITE SYNDICAL
REUNION DU 05 AVRIL 2024**

**Délibération n°24-07 : Vote du compte administratif 2023 et du compte de gestion 2023 de la régie
d'exploitation**

VU les articles L. 5721-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales
VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales
VU l'arrêté préfectoral n°523 en date du 22 décembre 2011 portant création du Syndicat mixte
dénommé « syndicat mixte de l'aéroport de Saint-Etienne Bouthéon »
VU les arrêtés préfectoraux n° 292 du 25 octobre 2013, n°73 du 24 mars 2016 et n°240 du 7 août 2017
portant modifications des statuts du Syndicat mixte désormais dénommé « Syndicat mixte de l'aéroport
Saint-Etienne Loire »
VU la délibération 20-2 du 27 janvier 2020 portant création d'une régie dotée de la seule autonomie
financière pour l'exploitation de l'aéroport de St Etienne Loire
VU l'avis favorable du conseil d'exploitation de la Régie d'exploitation de l'Aéroport de St Etienne Loire
du 26 mars 2024

Le Comité syndical se réunit à l'effet d'approuver le compte administratif de la régie d'exploitation et
d'examiner le compte de gestion de l'année écoulée.

Présents :

Mesdames Nora BERROUKECHE - Sylvie BONNET – Nadia SEMACHE
Messieurs Pierrick COURBON – François DRIOL- Gérard DUBOIS - Luc FRANCOIS – Eric LARDON- Pierre LARDON
– Yves PARTRAT- Philippe VALENTIN – Daniel VILLAREALE

Pouvoirs :

Madame Irène BREUIL donne pouvoir à Monsieur Pierre LARDON
Monsieur Christophe BAZILE donne pouvoir à Monsieur Eric LARDON
Monsieur Jean-Yves BONNEFOY donne pouvoir à Monsieur Yves PARTRAT
Monsieur Sylvain DARDOUILLIER donne pouvoir à Madame Sylvie BONNET
Monsieur Jordan DA SILVA donne pouvoir à Madame Sylvie BONNET
Monsieur Jérémy LACROIX donne pouvoir à Monsieur Yves PARTRAT
Monsieur Gaël PERDRIAU donne pouvoir à Madame Nora BERROUKECHE
Monsieur Pierre VERICEL donne pouvoir à Monsieur Gérard DUBOIS

Excusés :

Monsieur Hervé REYNAUD

Le conseil syndical a été convoqué le 28 mars 2024

VOTE A LA MAJORITE ABSOLUE
DES VOIX EXPRIMEES

Les tableaux suivants visent à présenter le compte administratif 2023

SYNDICAT MIXTE DE L'AEROPORT
SAINT-ETIENNE LOIRE
Fonctionnement

Dépenses	Voté	Réalisé	Reste à réaliser
Chap. 011- Charges à caractère général	993 050	792 778,02	0
Achats	133 900	86 700,30	
Services extérieurs	487 300	431 721,72	0
<i>Sous traitance (sécurité, assist vols)</i>	189 000	170 605,02	
<i>Locations</i>	33 300	29 739,52	
<i>Entretien / maintenance</i>	181 600	159 242,83	
<i>Assurances</i>	41 000	40 971,07	
<i>Etudes</i>	10 000	3 900,00	
<i>Divers</i>	32 400	27 263,28	
Autres Services extérieurs	196 350	98 489,00	0
<i>Honoraires</i>	65 000	13 749,00	
<i>Publicité et relations publiques</i>	44 500	5 350,38	
<i>Divers (Frais télécommunications, déplacements, nettoyyages, cotisations ...)</i>	46 850	39 389,62	
<i>Autres dépenses fonctions supports</i>	40 000	40 000,00	
Impôts et taxes	175 500	175 867,00	0
Chap 012 Charges de personnel	894 000	842 406,57	0
<i>Frais de MAD de personnel</i>	59 000	57 297,46	
<i>Personnel extérieur au service (SDIS et autre.</i>	100 000	102 004,70	
<i>Salaires</i>	356 000	336 439,36	
<i>Cotisations SS et prévoyance</i>	303 000	279 172,08	
<i>Autres charges sociales</i>	8 000	6 845,62	
<i>Autres charges de personnel</i>	18 000	16 354,00	
<i>Taxes sur rémunérations</i>	50 000	44 293,35	
Chap 65 - Autres charges de gestion courantes	1 000	737,46	0
Chap 66 - Charges financières	4 042,05	3 946,43	0
Chap 67 - Charges exceptionnelles	2 000	22,50	0
Chap. 042- Opération d'ordre de transfert entre sections	207 500	206 708,44	0
<i>Dotation aux amortissements</i>	207 500	206 708,44	
Impot sur les bénéfices et assimilés	10 000	0	0
Total des dépenses	2 111 592,05	1 846 599,42	0

SYNDICAT MIXTE DE L'AEROPORT
SAINT-ETIENNE LOIRE

Recettes	Voté	Réalisé	Reste à réaliser
Chap 70 - Produit des services , du domaine et ventes diverses	20 950 €	24 708,06	
Produits activités annexes	20 950 €	24 408,06	
locations de matériels	0 €	300,00	
Chap 75 - Autres produits de gestion courante	286 000 €	270 818,11	
Redevance atterissage	36 000 €	35 283,00	
Redevance balisage	6 000 €	6 483,00	
Redevance stationnement	8 000 €	4 638,00	
Redevance aérienne passager	24 000 €	26 088,00	
Redevance assistance aéroportuaire	176 000 €	159 810,51	
Taxe aéroport	0 €	1 109,74	
Recettes location	36 000 €	36 940,58	
Autres produits divers		465,28	
Chap. 74- Subventions d'exploitation	700 000 €	758 695,11	
<i>Majoration taxe aéroport</i>	700 000 €	758 695,11	
Chap. 77-Produits exceptionnels	1 097 000 €	867 855,00	
<i>Subvention du SMASEL</i>	1 027 000 €	770 250,00	
<i>Produits des cessions des éléments d'actif</i>	0 €	0,00	
<i>Dégrèvement CFE</i>	70 000 €	82 816,00	
<i>Autres produits exceptionnels</i>		14 789,00	
chap 013 -Atténuation de charges		10 956,24	
Résultat Reporté	7 642,05		
Total des recettes	2 111 592,05	1 933 032,52	0 €

Résultat de fonctionnement antérieur :	+	7 642,05 €
Résultat de fonctionnement 2023 :		86 433,10 €
Résultat de fonctionnement cumulé :	+	94 075,15 €

*SYNDICAT MIXTE DE L'AEROPORT
SAINT-ETIENNE LOIRE*

Investissement

Dépenses	Voté	Réalisé	Reste à Réaliser
Chap. 20 - Immobilisations incorporelles	140 000,00 €	26 136,20 €	96 977,20 €
Frais d'études	140 000,00 €	26 136,20 €	96 977,20 €
Chap. 21- Immobilisations corporelles	221 377,70 €	133 940,02 €	52 948,60 €
Matériels informatique et divers	70 617,70 €	49 590,24	19 648,60 €
Acquisition foncière	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
travaux clotures	30 000,00 €	18 320,50 €	0,00 €
Travaux pontage fissures	45 760,00 €	5 760,00 €	33 300,00 €
mobilier et signalétique réaménagement hall	70 000,00 €	60 269,28 €	0,00 €
Chap. 23- Immobilisations en cours	2 000 461,00 €	386 479,29 €	2 250,00 €
Travaux bâtiment	437 211,00 €	380 372,49 €	0,00 €
Maitrise d'œuvre et autre travaux pistes	146 250,00 €	6 106,80 €	2 250,00 €
Travaux éclairage public et chemin de ronde	17 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Travaux de réfection de piste	800 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Autres dépenses	600 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Chap. 020-Dépenses imprévues	171 594,45 €	0,00 €	0,00 €
Total des dépenses	2 533 433,15 €	546 555,51 €	152 175,80 €

Recettes	Voté	Réalisé	Reste à réaliser
Chap 13 Subvention d'investissement	1 285 000,00 €	426 700,34 €	0,00 €
Chap 16 Emprunts et dettes assimilés	600 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Autres dettes	600 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Chap. 040- Opérations d'ordre de transfert entre section	207 500,00 €	206 708,44 €	0,00 €
Amortissement des immobilisations	207 500,00 €	206 708,44 €	0,00 €
Report excédent d'investissement	440 933,15 €	0,00 €	0,00 €
Total des recettes	2 533 433,15 €	633 408,78 €	0,00 €

Solde d'exécution antérieur :		440 933,15 €
Résultat d'exécution d'investissement 2023 :	+	86 853,27 €
Solde d'exécution de la section d'investissement cumulé :	+	527 786,42 €

Ainsi le résultat de clôture est constitué :

- d'un excédent de fonctionnement :	+	94 075,15 €
- d'un excédent d'investissement de :	+	<u>527 786,42 €</u>
Résultat cumulé :	+	621 861,57 €

Le principe de l'instruction comptable M4 consiste à répartir prioritairement l'excédent de fonctionnement au déficit de l'investissement si nécessaire après prise en compte du solde des restes à réaliser.

Le besoin de financement de la section d'investissement :

Solde d'exécution d'investissement reporté (dépense 001) :	+	527 786,42 €
Solde des restes à réaliser 2023 :	-	<u>152 175,80 €</u>
Résultat de clôture de la section d'investissement (excédent) :	+	375 610,62 €

La section d'investissement ne présente pas de besoin de financement

Après en avoir délibéré, le comité syndical

- **approuve le compte de gestion présenté par le comptable public pour l'exercice 2023**

Nombre de conseillers en exercice : 21 représentant 100 % des voix
Nombre de votants :20 représentant 93.9% des voix
Suffrages exprimés : 20 représentant 93.9% des voix
Vote POUR : 20 représentant 93.9% des voix
Vote CONTRE : 0
Abstention :0

- **approuve le compte administratif 2023 conforme au compte de gestion qui fait apparaître les résultats suivants**

Nombre de conseillers en exercice : 21 représentant 100 % des voix
Nombre de votants :20 représentant 93.9% des voix
Suffrages exprimés : 20 représentant 93.9% des voix
Vote POUR : 19 représentant 81.525% des voix
Vote CONTRE : 1 représentant 5.375% des voix
Abstention :0

	RÉSULTAT		RESTES À RÉALISER	
	Déficit	Excédent	Dépenses	Recettes
Investissement		527 786.42	152 175.80	0.00
Fonctionnement		94 075,15	0.00	0.00
TOTAL	0.00	621 861.57	152 175.80	0.00

- **affecte les résultats comme suit :**

- Reporter à la section de fonctionnement la somme de 94 075.15€ (article 002)
- Reporter à la section d'investissement la somme de 527 786.42€ (article 001)

Nombre de conseillers en exercice : 21 représentant 100 % des voix
Nombre de votants :20 représentant 93.9% des voix
Suffrages exprimés : 20 représentant 93.9% des voix
Vote POUR : 20 représentant 93.9% des voix
Vote CONTRE : 0
Abstention :0

A Saint-Etienne, le 05 Avril 2024

Pour le Président du Syndicat Mixte de
l'Aéroport de Saint-Etienne Loire,
empêché,

François DRIOL
Vice-Président